



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**  
SH

Date de l'annonce publique de la séance:  
06.01.2011

Date de la convocation des conseillers :  
06.01.2011

point de l'ordre du jour no:  
11-01

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance publique du 14 janvier 2011**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Roller, Huss, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents** Maroldt, Hannen, Jaerling, Knaff, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Autorisation au collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice**

Considérant que les installations de chauffage et d'électricité des locaux de la Maison des Citoyens, situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 5 et 7, rue d'Audun (cf. contrat de bail du 8 avril 2004, amendé par avenant du 14 juillet 2005) se trouvent dans un état déplorable, rendant les locaux impropres à leur destination ;

Considérant que malgré maintes interventions, le propriétaire, à savoir la société civile immobilière BLAAT SCI, manque gravement à ses obligations de propriétaire auquel il incombe de garantir un usage des lieux conforme à leur destination ;

Vu la lettre recommandée de mise en demeure du 7 janvier 2011 ;

Considérant qu'aucune réparation n'a été effectuée jusqu'à ce jour ;

Vu l'article 83 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

d é c i d e  
à l'unanimité

d'autoriser le collège des bourgmestre et échevins à représenter l'administration communale en justice devant les tribunaux pour régler le litige l'opposant à la société civile immobilière BLAAT SCI.

En séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19.01.2011

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures